

Monsieur MASCART
Cabinet du Ministre
Ministère de la Guerre
Paris

Monsieur,

Je me suis rendu ce matin chez vous pour vous soumettre le cas de ma Mère, qui a vendu sa propriété "Le Manoir" au Chesnay, le 31 Décembre dernier, au Ministère de la Guerre et qui n'a pas été payée intégralement jusqu'à présent, le Ministère ayant fait opposition sur une somme de dix millions qui lui restait due, sous prétexte de quelques objets avaient été enlevés du Chesnay et qu'une décision devait être prise pour savoir s'il fallait les remettre en place ou non.

Le cas est extrêmement simple : ma Mère avait vendu cette propriété au Ministère de la Guerre à la demande du NATO. J'avais été depuis plusieurs semaines en pourparlers avec Monsieur Baraduc, Délégué de la France au Conseil de l'Atlantique et également avec Monsieur Hervé Alphand, pour déterminer les modalités de cette vente. Nous étions tombés d'accord et j'avais convenu avec Monsieur Baraduc que nous pourrions enlever les objets qui nous appartenaient au Chesnay, ce qui se fait généralement puisqu'il s'agit de biens personnels et non pas de biens immobiliers. J'étais persuadé que la question se poserait d'autant moins que le Manoir était destiné à devenir le centre du NATO et, d'après ce que m'avait expliqué Monsieur Baraduc, des bureaux devaient s'y installer dans de nouvelles constructions. Il était même envisagé de raser la maison pour bâtir sur son emplacement un édifice entièrement nouveau. Des sondages avaient été entrepris dans le parc de la propriété pour étudier les fondations et jeter les assises du nouveau bâtiment. Néanmoins comme je tenais à rester en règle, j'ai adressé le 18 Mars c'est-à-dire une dizaine de jours avant le départ de ma famille, une lettre à Monsieur Baraduc pour lui rappeler nos conventions de fin d'année, -lettre que je vous ai remise, -et vous verrez que j'avais pris mes précautions bien stipulé une fois de plus que j'enlèverais ces objets dont je lui soumettais la liste.

18 Mars 1953

Monsieur BARADUC
Délégué de la France
au Conseil de l'Atlantique
Palais de Chaillot
Paris

Monsieur,

Vous vous souvenez peut-être qu'au cours des entretiens que nous avons eus ensemble au sujet de la vente de notre propriété du Manoir au Chesnay au NATO, vous m'avez dit avec beaucoup d'ambiguïté que si nous avions besoin d'un délai supplémentaire de quinze jours ou trois semaines pour déménager, il vous serait vraisemblablement possible d'obtenir du Génie qu'il ne commence ses travaux que vers le 15 ou le 20 Avril, afin de permettre à mon frère de trouver un autre toit et afin de permettre à ma mère de procéder au déménagement d'une maison qu'elle occupe depuis près de quarante ans.

Vous vous rappelez probablement dans quelles conditions la vente de cette propriété a eu lieu. Je crois que, de part et d'autre, nous avons montré beaucoup de compréhension. Je dois dire que j'ai été très touché de recevoir une lettre personnelle de M. Hervé Alphonse, me remerciant de l'empressement que nous avions apporté à faciliter sa tâche. J'avais demandé à notre intermédiaire M. Frank, dont la Maison avait été courtier en cette affaire, de bien vouloir vous prier d'écrire au Génie pour qu'il nous accorde ce délai de grâce et je pensais que le nécessaire avait été fait. J'ai donc été quelque peu surpris de recevoir un coup de téléphone du Commandant Ball du Génie de Versailles m'annonçant que son chef, le Colonel Henry, avait pris des mesures pour que les travaux commencent le 1er Avril. Il ne nous reste donc plus qu'une douzaine de jours pour déménager, ce qui m'apparaît très court, d'autant plus que mon frère, malgré toutes ses recherches, n'a pas encore trouvé de maison où il puisse s'installer avec sa femme et ses enfants.

Je dois prévoir également un délai pour enlever les boiseries et les objets qui nous appartiennent au Chesnay; je me permets du reste à ce sujet de vous envoyer la liste des objets que je voudrais enlever et je ne crois pas que cela puisse gêner en quoi que ce soit le NATO. Il me paraît par exemple évident que les toiles peintes qui figurent dans le salon, les boiseries que mon père avait installées dans la bibliothèque, doivent rester notre propriété personnelle, ainsi que des armoires et quelques cheminées anciennes que mon père avait fait poser. Je vous saurai donc gré de bien vouloir me donner votre accord sur la liste en question, mais j'ai ajouté également la possibilité pour nous d'enlever quelques baignoires et quelques

...